

AVANT-PROPOS

1 Les fondations de cet ouvrage se trouvent dans les *Principes de contentieux administratif* que le premier soussigné a publiés en 2017. L'objectif premier était alors de présenter ces principes avec la volonté de ne pas quitter le terrain de l'essentiel.

Inévitablement, la volonté de faire évoluer le plan initial, le souhait d'être plus complet et le souci d'actualisation ont donné lieu à un questionnement sur la manière la plus adéquate de transmettre le droit.

Par ailleurs, il est apparu opportun de mener ce travail en duo, tant pour la complémentarité des expériences que pour le partage des points de vue.

L'ouvrage que le lecteur tient dans les mains est le résultat de ces réflexions : il est d'abord conçu pour les étudiants de la troisième année du baccalauréat en droit, mais il vise également à aider le praticien en recherche de synthèses à jour.

2 La notion d'État de droit est au cœur des préoccupations du contentieux administratif. Il s'agit en effet de pacifier les relations entre le citoyen et l'administration au départ de règles applicables à tous, connues à l'avance et qu'elle est elle-même tenue de respecter ; bref, un sommet de civilisation, il est vrai toujours perfectible.

À n'en pas douter, l'équilibre qui se dégage des règles du contentieux administratif dans un État donné et de la jurisprudence qui en découle est, à maints égards, révélateur du niveau de démocratie qu'atteint celui-ci et du degré de liberté dont jouissent ses citoyens.

3 La vie est faite de rencontres dont certaines se révèlent déterminantes. Les deux auteurs ont en commun d'avoir été initiés au droit administratif grâce aux enseignements du Professeur Paul Lewalle, dont les nombreux travaux demeurent une référence dans le domaine.

Quelle que soit la théorie de la causalité retenue, il ne fait aucun doute que le lien est établi entre ses enseignements incomparables⁽¹⁾ et l'attrait que les deux soussignés ont développé pour cette matière.

C'est, dès lors, tout naturellement que cet ouvrage lui est dédié, en témoignage d'une profonde reconnaissance.

(1) Not. « Dernière leçon du professeur Paul Lewalle, donnée le 7 mai 2009 », *Rev. Dr. Ulg*, 2009, pp. 431-440.

- 4 Les opinions exprimées n'engagent que leurs auteurs et non les institutions dont ils sont membres.

Michel PÂQUES et Luc DONNAY
Sart-Tilman, le 30 juillet 2023